

# LE PETIT JOURNAL



Décembre 2025

## CONTACT

Mairie d'Haudainville

1 rue de Verdun

55100 Haudainville

03 29 84 62 86

mairie-haudainville@grandverdun.fr

www.haudainville.fr

Retrouvez-nous sur Facebook

et PanneauPocket



## Horaires d'ouverture de la Mairie



Lundi : 13h30-17h00

Mardi : 10h-12 et 13h30-17h

Mercredi : Fermé

Jeudi : 10h-12 et 13h30-17h00

Vendredi : 13h30-17h

Le Maire et les adjoints se tiennent  
à votre disposition le

**1<sup>er</sup> samedi du mois de 10 h à 12 h  
ou sur rendez-vous**

En dehors des permanences  
ci-dessus et **en cas d'urgence**

vous pouvez contacter le Maire ou  
les adjoints aux numéros ci-après :

Patrick Lorans

06 80 96 32 10

Ghislin Lubraniecki

06 63 22 28 45

Jérôme Martinet

06 72 83 30 15

—

**Nuisances sonores,  
horaires pour le bricolage :**

**Semaine : 8h-12h et 14h-20h**

**Samedi : 9h-12h et 14h-19h**

**Dim. et jours fériés : 10h -12h**

## LE MOT DU MAIRE : Meilleurs vœux 2026

Nous voici arrivés au terme de la dernière année pleine de la mandature, le renouvellement du conseil municipal étant programmé les 15 et 22 mars prochains.



Aussi, ces vœux auront un goût particulier pour moi puisque ce sera l'occasion de vous faire mes adieux.

Dans l'attente de vous rencontrer samedi 10 janvier à 11h à la salle polyvalente, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons de joyeuses fêtes et vous adressons nos meilleurs vœux pour 2026.

Prenez soin de vous.

Bien cordialement

Patrick LORANS



## Recensement de la population en 2026 :

Du 15 janvier au 14 février, sera organisé le recensement des habitants de la Commune. Pour l'occasion deux agents recenseurs ont été recrutés : Mme Alice LEPERU et Mme Sabrina AUBRY qui seront dotées d'une carte tricolore.

Les agents recenseurs déposeront dans votre boîte aux lettres un courrier vous expliquant les démarches (totalement gratuites) à réaliser en ligne. Si vous ne pouvez pas faire le recensement en ligne, vous aurez un formulaire papier à compléter et à remettre aux agents ou directement à la Mairie.



## 4ème Point d'Apport Volontaire :

Le 4ème Point d'Apport Volontaire, qui avait été demandé en début d'année, a été installé devant l'ancien lavoir rue du Chaudresson le vendredi 12 décembre. Il est pleinement fonctionnel.

Nous vous rappelons que les sacs plastiques ne sont pas à jeter avec les restes de repas car les biodéchets récoltés servent à fabriquer du compost.



## Agenda :

- **Samedi 10 janvier** : vœux du Maire à 11h à la salle polyvalente.
- **Du 15 janvier au 14 février** : recensement de la population.
- **Samedi 31 janvier** : représentation de théâtre de la troupe Scène de Méninges à 20h30 à la salle polyvalente. Entrée et participation libres.
- **Dimanches 15 et 22 mars** : élections municipales à la salle polyvalente.

## ETAT CIVIL

**Décès** : le 9 décembre de Monsieur WALTER Marcel, 68 ans.



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 5 décembre 2025

Présents : Patrick LORANS, Denis WAXWEILER, Ghislain LUBRANIECKI, Jérôme MARTINET, Dominique VALLA, David SOULODRE, Olivier LECLER, Jean-Michel CORRIAUX.

Absents : Cédric MAILFERT et Véronique PHILIPPE.



### DELIBERATIONS

#### **1) Cheminement Côte des malades.**

En raison de la cessation d'activité de Monsieur Grégorio, la fourniture de matériaux de remblai devra être effectuée par l'entreprise Berthold.

Un nouveau devis établi est présenté aux conseillers municipaux. Après délibération, le Conseil décide, à l'unanimité, de valider le nouveau devis de 49 957.92 € TTC de l'entreprise Berthold et d'autoriser le Maire à signer le devis.

#### **2) Taxe d'habitation sur les logements vacants.**

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Il rappelle que la délibération 2025-16 prise lors de la précédente séance du conseil est invalide, dans la mesure où elle fixait un taux différent du taux d'imposition voté le 28 mars 2025.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation.

#### **3) Orientations d'aménagement et de programmation PLUiH.**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUiH de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, Monsieur le Maire présente au conseil le document d'Orientations d'Aménagement. La proposition concerne une partie de la parcelle ZD 53.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité d'accepter la proposition d'Orientations d'Aménagement et de Programmation.

#### **4) Demande de modification de zonage du PLUiH.**

Monsieur le Maire présente la demande de l'association Connaissance de la Meuse du 17 octobre 2025 de modifier le zonage de la parcelle ZA 203 dans le cadre du PLUiH.

L'association, en partenariat avec la société JPEE, ayant le projet de création d'une centrale photovoltaïque et d'une installation de stockage, demande la modification du zonage de la parcelle ZA 203 initialement en zone 1 NI en zone 1N-ENR.

Cette demande reçue par lettre recommandée avec accusé de réception a été consignée dans le registre de concertation du public préalable à l'élaboration du PLUiH.

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de ne pas se positionner sur cette demande, considérant que cela engagerait la prochaine municipalité.

#### **5) Décision modificative.**

Monsieur le Maire présente au conseil le projet de décision modificative 1 de 2025 :

Article 615228 – entretien des bâtiments : - 5 000 €

Article 61521 – entretien des terrains : - 5 000 €

Article 739211 – attribution de compensation : 10 000 €

Après délibération, le Conseil décide à l'unanimité de valider la proposition de décision modificative.

#### **Questions diverses :**

- Présentation du bilan de l'opération Mille talents : 60 bénéficiaires pour un montant total de 1 887.53 €.

- Le remboursement des frais de M. le Maire pour sa participation au congrès des Maires à Paris s'élève à 90€.

### Le marché de Noël de l'école Edgar GASCON :

Les enfants, les enseignants de d'école et les bénévoles de l'association les Petits Ânons ont organisé, le samedi 13 décembre à la salle polyvalente, le traditionnel marché de Noël. Dans une salle décorée aux couleurs de l'hiver, de nombreux objets de décoration de Noël, confectionnés par les enfants et les bénévoles, étaient mis en vente. Les visiteurs ont pu se restaurer sur place en consommant vin et chocolat chauds et les nombreux gâteaux préparés par les bénévoles et parents d'élèves. De la tartiflette, cuisinée sur place, était même proposée à la vente. Les enfants ont eu la chance de voir le Père Noël qui s'était déplacé pour l'occasion.

Merci à tous pour ce beau moment de convivialité et de partage qui a permis de récolter des fonds pour financer les actions menées à l'école pour les enfants.



## Halloween :

Vendredi 31 octobre, de 16h30 à 18h, de terrifiants petits monstres en tout genre ont déambulé dans les rues d'Haudainville à la recherche de quelques friandises. Une fois la récolte effectuée, les enfants se sont retrouvés à la salle polyvalente pour découvrir les résultats du concours de déguisement le plus effrayant et pour partager les bonbons récoltés. Ce fut un beau moment de rencontre et de partage. Merci aux bénévoles et au Comité des fêtes pour l'organisation de cette animation festive.



## Marche de nuit :

La traditionnelle marche de nuit au profit du Téléthon a eu lieu le samedi 29 novembre co-organisée par le Comité des fêtes et les Petits Anons avec le soutien de la Commune. Pour l'occasion, une centaine de marcheurs a répondu présent pour cette nouvelle édition où deux circuits de 7 et 12 km étaient proposés. Après l'effort, les marcheurs inscrits ont pu profiter d'une bonne assiette de spaghetti à la bolognaise et de desserts préparés par les membres de l'association les Petits Ânons d'Haudainville. Au total, ce sont 650€ qui seront reversés à l'AFM-Téléthon. Merci à tous les bénévoles pour leur implication dans cette manifestation au bénéfice d'une bonne cause.



## Inscription sur les listes électorales :

Pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales du 15 et 22 mars 2026, il faut être inscrit sur la liste électorale (Article L9 du code électoral).

La demande d'inscription peut se faire :

- en mairie auprès de notre secrétaire jusqu'au 6 février.
- en ligne sur le site [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr) jusqu'au 4 février.

Les conditions :

- être majeur,
- avoir la nationalité française,
- jouir des droits civils et politiques,
- justifier d'une attache (domicile, résidence ou y être contribuable) avec la commune où l'on souhaite s'inscrire.



### Spectacle de la St Nicolas :

Dimanche 30 novembre à 15h, le Comité des fêtes a organisé le concert de la St Nicolas en accueillant le groupe de rock Echo Lali de Sommedieue, qui était déjà venu se produire en décembre 2021. Pendant près d'une heure, petits et grands (80 personnes environ) ont profité de la musique pour danser et chanter. A la fin du concert, St Nicolas est arrivé, accompagné du père Fouettard, pour distribuer friandises et chocolat pour le plus grand plaisir des enfants. Un grand merci à tous les bénévoles pour ce beau moment de convivialité.



### Repas des aînés :

Cette année, le repas des aînés s'est déroulé à la salle polyvalente en présence de 65 convives inscrits pour l'occasion. C'est à midi qu'ils sont arrivés pour l'apéritif. Le menu était composé d'une cassolette de lotte aux petits légumes, d'une cuisse de canard au poivre vert, écrasé de céleri et fagot de haricots verts, de salade et de brie de Meaux et de mignardises en dessert. Les convives ont profité de l'orchestre de Luc MATHIEU pour danser.

Ce fut un beau moment de partage et d'échanges pour nos aînés présents. Un grand merci aux bénévoles qui ont organisé ce repas.



*« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipal. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.*

**Directeur de publication : M. Lorans Patrick, Maire de la commune.**

**Rédacteurs : M. Martinet Jérôme – M. Waxweiler Denis.**